

L'IMMIGRATION IRANIENNE EN BELGIQUE

**Principales évolutions et perspectives
Rapport d'analyse**

**CENTRE POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LA LUTTE CONTRE
LE RACISME**

Executive summary

L'immigration iranienne en Belgique: tendances et perspectives majeures

- La dynamique migratoire entre l'Iran et la Belgique a connu une croissance exponentielle en relativement peu de temps. Depuis la Révolution islamique, en 1979, quelque dix mille Iraniens ont introduit une demande d'asile en Belgique. Ils constituent ainsi l'une des nouvelles communautés immigrées les plus visibles parmi celles qui sont en train de se former en Belgique.
- Cette tendance s'inscrit dans une évolution plus large qui caractérise la dynamique de l'immigration iranienne depuis la Deuxième Guerre mondiale et qui se greffe sur une internationalisation et une diversification croissantes. Le processus de l'immigration iranienne s'est transformé au fil des ans, passant d'une "migration des élites" intellectuelles et économiques du pays, principalement axée sur les Etats-Unis, à un phénomène qui concerne de plus en plus de groupes au sein de la population iranienne et qui s'étend à toute l'Amérique du Nord, à l'Océanie et à l'Europe.
 - Le résultat de cette évolution est une diaspora iranienne large et nombreuse, répartie aux quatre coins du monde. Près de 260.000 Iraniens ont introduit une demande d'asile en Europe au cours des 20 dernières années. On estime que la diaspora iranienne compte entre 600.000 et 2.000.000 migrants, dont environ 400.000 uniquement en Amérique du Nord.
- La dynamique de l'émigration iranienne se met en place de manière graduelle et subit l'influence des différentes mutations politiques, sociales et économiques que traverse la société iranienne. Le mouvement d'exode est déclenché par la politique de modernisation économique du Shah. Il

s'accélère à la suite de la Révolution iranienne et des conséquences politiques, économiques et sociales qu'elle entraîne en Iran: non seulement les flux migratoires prennent une plus grande ampleur, mais leur composition devient aussi plus complexe. Ce processus se poursuit progressivement dans les années 1990, au cours desquelles les pressions migratoires en provenance d'Iran s'accroissent sur les pays de l'OCDE.

- L'immigration iranienne en Belgique se développe dans le sillage de ces évolutions internationales. Les premiers migrants iraniens dans notre pays arrivent au compte-gouttes à partir des années 1960 et 70. Ces flux s'amplifient au milieu des années 1980, avec des arrivées massives de réfugiés, puis leur intensité diminue. Mais on assiste depuis la fin des années 1990 à une nette reprise de l'immigration iranienne.
 - Ces nouveaux flux migratoires sont hétérogènes et évoluent au rythme des mutations socio-économiques que connaît pour l'instant la société iranienne. Dans le contexte de celle-ci, la stratégie de l'exode apparaît comme une option valable et accessible qui permet le progrès économique et social.
 - L'émigration iranienne en Belgique est dans une large mesure une émigration économique, entreprise par des hommes jeunes qui voyagent seuls et dont le but final peut être de rejoindre la Grande-Bretagne. À cela s'ajoutent cependant d'autres flux migratoires, d'ampleur plus réduite mais non moins importants pour autant, composés par exemple de familles, de commerçants et de femmes seules. Ce qui frappe, c'est ici aussi le caractère dynamique du processus migratoire: en fonction des circonstances, les migrants peuvent revoir leurs ambitions et les conditions qu'ils posent ou bien les remettre à plus tard. C'est ainsi que de nombreux migrants en route pour le Royaume Uni ont (provisoirement) décidé de s'établir en Belgique.

Sommaire

0. Introduction

1. L'émigration iranienne: cadre historique et international

- a. Les racines de la diaspora iranienne
- b. L'émigration iranienne après la Deuxième Guerre mondiale: internationalisation et diversité
 - i. Sous le Shah: entre modernisation et émigration internationale
 - ii. La Révolution iranienne: début d'un exode
 - iii. La guerre Iran-Irak, 1980-1988
- c. Les années 90: formation de la diaspora, fuite des cerveaux et migration clandestine
 - i. Une vaste diaspora, avec des réussites variables
 - ii. La fuite des cerveaux se poursuit
 - iii. Migration clandestine et demandes d'asile

2. Analyse structurelle du processus de l'émigration iranienne

- a. Les "Enfants de la Révolution" cherchent du travail
 - i. Chômage et démographie
 - ii. Migration interne
 - iii. Le marché iranien de l'emploi: inerte et peu dynamique
- b. Accueil de réfugiés et politique migratoire
 - i. La crise afghane
 - ii. La lutte contre le trafic et la traite des êtres humains
 - iii. Coopération avec les pays de destination pour rapatrier des illégaux
 - iv. Vers une approche plus pragmatique?
- c. Les trafics d'êtres humains en Iran
 - i. Les filières iraniennes
 - ii. Recrutement et réseaux sociaux
 - iii. Itinéraires et mode opératoire
 - iv. L'industrie iranienne de l'émigration: efficace et bien organisée

3. Le projet du migrant iranien

- a. Les flux migratoires en provenance d'Iran
 - i. La demande d'asile, un moyen pour arriver en Belgique
 - ii. Davantage de femmes migrantes
- b. Les nouveaux migrants iraniens en Belgique: une communauté diversifiée
 - i. Des motivations diverses
- c. La vie en Belgique: une image superficielle et des informations rudimentaires
 - i. Où aller: en Belgique, en Europe ou aux États-Unis?
- d. Retour en Iran
 - i. Profil des demandeurs d'asile iraniens qui retournent au pays
 - ii. Retourner ou pas - et pourquoi?

- Bibliographie

Illustrations

Schéma 1: Flux migratoires Iran - États-Unis. 1950-1980.

Schéma 2: Demandeurs d'asile iraniens dans l'UE. 1980-1989.

Schéma 3: Diaspora iranienne dans le monde.

Schéma 4: Demandeurs d'asile iraniens dans l'UE. 1990-2002.

Schéma 5: Évolution démographique en Iran

Schéma 6: Demandeurs d'asile iraniens et réfugiés en Belgique. 1982-2003.

Schéma 7: Immigrants iraniens. 1989-2003

Schéma 8: Solde migratoire Iran - Belgique. 1989-2003

Schéma 9: Nombres d'Iraniens arrivés en Belgique et retournés au pays. 1989-2003.

Schéma 10: Retour au pays de demandeurs d'asile iraniens. 1982-2003

Introduction

Conception et structure du rapport

La structure du présent rapport respecte les directives générales relatives à la conception des rapports d'analyse sur les nouvelles migrations en Belgique. L'analyse se compose de trois parties. Dans la première, nous retraçons brièvement l'historique de la dynamique de l'émigration iranienne. Après avoir rappelé les origines de la diaspora iranienne, nous montrons comment cette émigration a évolué après la Deuxième Guerre mondiale et dans la période de turbulences qui a suivi la Révolution islamique. Celle-ci a en effet marqué une rupture dans l'histoire de l'émigration iranienne et, par les conséquences politiques, économiques et sociales qu'elle a entraînées, elle a modifié de manière durable et profonde la nature et l'ampleur de ce phénomène.

Dans la deuxième partie du rapport, nous tentons d'identifier un certain nombre de facteurs structurels qui exercent un impact direct sur le processus de l'immigration iranienne. Nous nous intéressons avant tout au contexte global dans le pays d'origine, en commençant par la situation socio-économique. En effet, l'Iran n'a pas réussi à répercuter sur le marché de l'emploi la croissance économique enregistrée depuis le début des années 1990. Auparavant déjà, des déséquilibres structurels du marché de l'emploi avaient engendré des flux migratoires internes non négligeables. Nous analysons ensuite l'impact de la politique migratoire iranienne: dans quelle mesure détermine-t-elle le nombre et le profil des candidats au départ? Le pouvoir tolère-t-il une certaine émigration ou même l'encourage-t-il par une politique active? À côté de ces facteurs d'ordre général, nous voulons aussi mettre en lumière le rôle et le fonctionnement de l'industrie iranienne de l'émigration, étant donné qu'elle constitue le lien direct entre le pays d'origine et celui de destination. Quelle influence exerce-t-elle sur les flux migratoires actuels en provenance d'Iran?

La troisième partie du rapport est plus particulièrement consacrée au projet de l'immigrant iranien en Belgique. Nous commencerons par examiner de plus près la communauté iranienne: qui sont les immigrés iraniens, comment et pourquoi sont-ils arrivés en Belgique? Quelles sont leurs motivations et leurs attentes? Envisagent-ils de s'établir en Belgique ou veulent-ils poursuivre leur voyage? Dans ce cadre-là, nous aborderons aussi la dynamique de retour au pays des migrants iraniens.

Méthodologie et données

La méthodologie de recherche du présent rapport se fonde sur les résultats de travaux scientifiques et de rapports consacrés à l'émigration iranienne récente. Les sources englobent un large éventail de données et d'éléments provenant entre autres d'ouvrages scientifiques et de rapports annuels d'institutions nationales et internationales. Ces données ont été complétées dans le courant de l'enquête par

diverses interviews effectuées auprès de migrants iraniens, de témoins privilégiés, d'instances officielles au niveau fédéral ainsi que d'associations et de personnes actives sur le terrain.

1. L'émigration iranienne: cadre historique et international

Les racines de la diaspora iranienne

L'histoire de l'émigration iranienne est vieille de plusieurs siècles (Nassehi-Benham, 1988). Sous l'effet d'invasions étrangères, de persécutions religieuses et du commerce international, beaucoup de Iraniens émigrèrent en Anatolie (actuelle Turquie), dans le Caucase, dans ce qui est aujourd'hui l'Irak et dans la région du Golfe (Bozorgmehr, 1994).

De riches négociants iraniens s'établirent à Istanbul et à Izmir au XIX^e siècle, pendant la période ottomane. Dans leur sillage vinrent, après la Révolution constitutionnelle de 1905, non seulement de nombreux intellectuels et militants politiques, fuyant les représailles, mais aussi de petits commerçants, des libraires et des investisseurs. Dès la fin du XIX^e siècle, le nombre de familles iraniennes à Istanbul était estimé à 4000. Elles sont à l'origine de la vaste communauté iranienne qui vit aujourd'hui encore en Turquie.

Vers 1850, beaucoup d'Iraniens du nord de l'Iran (Azerbaïdjan iranien) émigrèrent en Russie, en quête d'un travail et d'un revenu. Bien que cette émigration ait surtout eu un caractère temporaire, on suppose que près d'un demi-million d'Iraniens vivaient disséminés dans la Russie tsariste à la veille de la Première Guerre mondiale. Les plus grandes communautés se trouvaient dans le Caucase: à Baku, à Yerevan et à Tbilisi.

D'importantes communautés d'Iraniens vivaient en Irak depuis le XII^e siècle, surtout autour des villes saintes de Karbala et Najaf. Leur taille et leur richesse, alimentée par le contrôle que les Iraniens exerçaient sur les nombreux pèlerinages, leur permirent d'acquérir un statut enviable et de jouir de multiples privilèges. Mais depuis l'indépendance de l'Irak, les gouvernements qui se sont succédé tout au long du XX^e siècle ont à peu près tout mis en oeuvre pour démanteler ces privilèges. Cette évolution culmina sous le régime Baath, qui alla jusqu'à procéder à des déportations d'Iraniens.

La région du Golfe était et est encore un important pôle d'attraction pour la diaspora iranienne. Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, de grandes vagues migratoires se sont déployées en direction du Koweït, de l'Arabie saoudite, de Bahreïn et du Qatar.

Ici aussi, ce sont des relations commerciales qui ont été à la base d'incessants mouvements de population dans les deux sens. On trouve aujourd'hui encore une nombreuse communauté iranienne à Dubaï, où le succès des premiers migrants dans les années 50 et 60 a attiré beaucoup d'autres Iraniens. Après la Révolution iranienne, Dubaï se muera en une véritable plaque tournante par laquelle transiteront bon nombre de réfugiés iraniens.

On peut dire en résumé que, d'un point de vue historique, l'émigration iranienne a été dans une large mesure une émigration à caractère économique, qui s'est surtout limitée aux régions et aux pays environnants. Ces flux migratoires ont en partie épousé des lignes de fracture ethno-religieuses, comme dans le cas de la migration des Azeris à la fin du XIX^e siècle ou de celle des chiites dans le sud de l'Irak. Tout cela a donné naissance, à proximité géographique immédiate de l'Iran, à une diaspora nombreuse qui va jouer un rôle majeur dans l'évolution de l'émigration iranienne : les communautés iraniennes établies en dehors d'Iran feront entre autres office de point de transit pour l'énorme exode de réfugiés qui suivra la Révolution iranienne.

L'émigration après la Deuxième Guerre mondiale: internationalisation et diversité

À partir de la Deuxième Guerre mondiale, des évolutions structurelles profondes intervenues au sein de la société iranienne vont véritablement bouleverser, en relativement peu de temps, aussi bien l'ampleur du phénomène migratoire que les destinations et les motivations des émigrés. La dynamique migratoire iranienne va connaître deux moments-clés: sur le plan socio-économique, les tentatives de modernisation entreprises sous le régime du Shah; et, dans le domaine politique, la Révolution iranienne (Adibi, 2004). On peut donc distinguer deux grandes périodes dans les migrations de l'après-guerre: avant et après la Révolution iranienne.

Sous le Shah, entre modernisation et émigration internationale

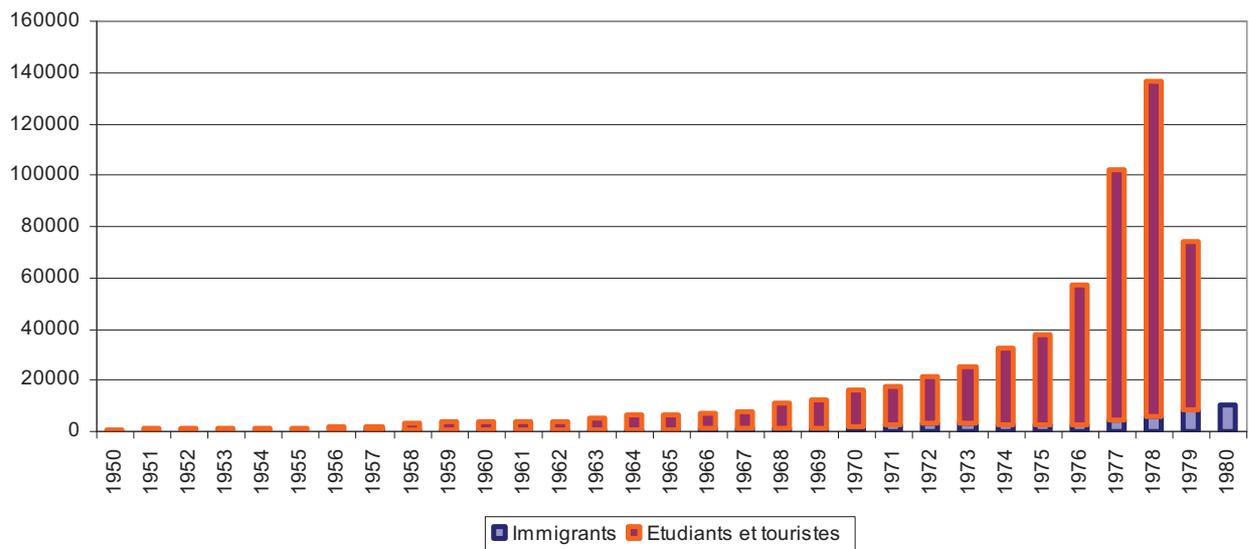
L'émigration internationale iranienne s'est initialement concentrée sur les États-Unis. Elle a commencé au début des années 50 sous la forme d'une migration de non-migrants: des étudiants et des touristes (Sabahg et Bozorgmehr, 1986). Non seulement elle marque la forte influence et l'attraction exercées par les États-Unis sur la société iranienne, mais elle dépend aussi étroitement des ambitieux projets de modernisation entrepris sous le régime du Shah. Il manquait en effet à ce dernier une main-d'oeuvre suffisamment qualifiée pour pouvoir mener à bien toutes ses réformes, d'autant plus que cette pénurie se doublait d'un manque criant de places à l'université. C'est ainsi que d'important flux d'étudiants se sont développés en direction des États-Unis et de l'Europe.

Sous l'effet de la dégradation de la situation politique en Iran, non seulement ces flux migratoires ont connu une croissance exponentielle – le nombre de migrants a été multiplié par quatre durant les années 70 pour dépasser les 10.000 personnes – mais

en outre, de plus en plus d'immigrés se sont établis de manière permanente aux États-Unis. Ce qui avait débuté comme une émigration à court terme s'est ainsi transformé en un phénomène durable, à la base d'un réseau social dense et bien implanté qui facilitera entre autres les grandes vagues migratoires consécutives à la Révolution iranienne.

Schéma 1: Flux migratoires Iran - États-Unis. 1950-1980.

Source: "Are the characteristics of exiles different from immigrants? The case of Iranians in Los Angeles." Sabagh George en Bozorgmehr Mehdi.



La Révolution iranienne: début d'un exode

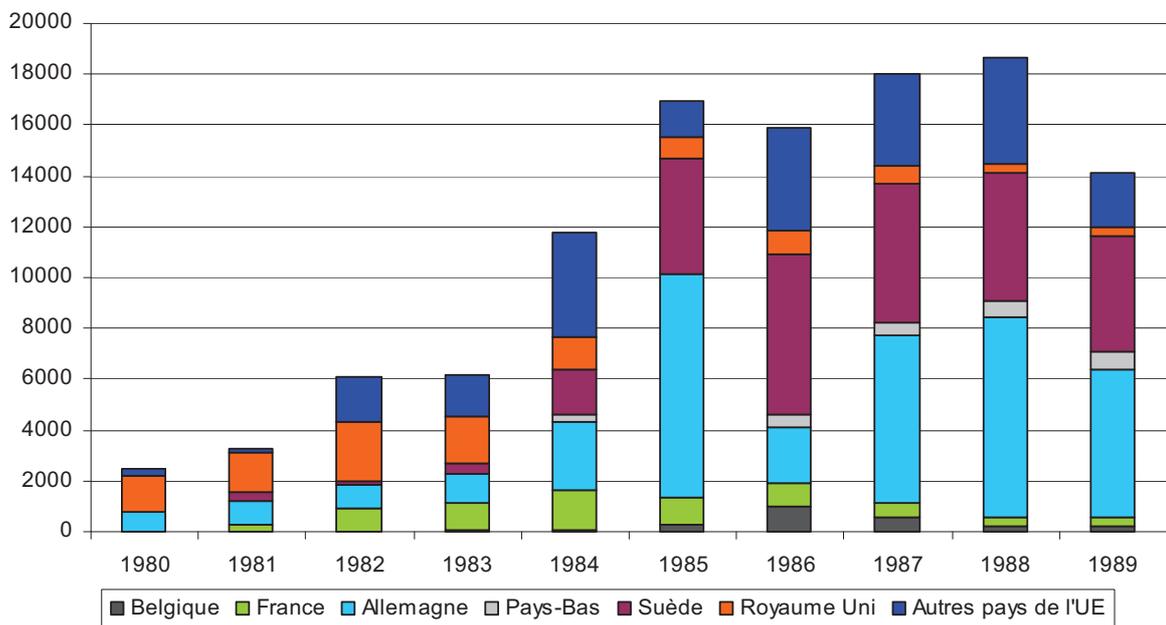
La Révolution iranienne a exercé un profond impact sur la dynamique de l'émigration iranienne, entraînant une augmentation considérable des flux migratoires: entre 1980 et 1985, des dizaines de milliers d'Iraniens introduisent une demande d'asile en Occident. L'analyse du profil des migrants qui sont arrivés aux États-Unis à cette époque-là fait apparaître une évolution significative, typique des réfugiés politiques et des bannis: on retrouve en effet dans ces flux une forte proportion de familles et de membres de minorités ethniques (Bozorgmehr et Sabahg, 1986).

Cet exode de réfugiés iraniens s'est déroulé en plusieurs phases. La première se concentre autour de la chute du régime du Shah et de l'arrivée au pouvoir des Khomeynistes. La seconde coïncide avec la guerre entre l'Iran et l'Irak.

La première phase a débuté à l'été 1978 et s'est prolongée jusqu'à l'hiver 1979, juste après la Révolution. Les réfugiés étaient pour la plupart des "monarchistes": des ministres, de hauts fonctionnaires et des cadres supérieurs du régime du Shah ou encore des proches de la famille Pahlavi. Comme ils étaient tous menacés d'être exécutés ou incarcérés pour très longtemps, ils s'enfuirent en Occident avec leur

famille: en France, en Allemagne, au Royaume Uni et aux États-Unis. Cette première vague migratoire, assez sélective, a rapidement été suivie d'une seconde, en 1982. Pour les démocrates qui avaient d'abord soutenu la Révolution, la consolidation du pouvoir des Khomeynistes au sein du régime révolutionnaire fut un signal qui les incita à prendre à leur tour le chemin de l'exil. Si le Canada et les États-Unis restèrent des destinations privilégiées, beaucoup de ces réfugiés s'établirent en Europe et plus particulièrement à Paris, centre politique important pour les Iraniens bannis de leur pays.

Schéma 2: Demandeurs d'asile iraniens dans l'UE, 1980-1989.
Source: Migration Information Source/UNHCR



Cette émigration d'opposants politiques s'est accompagnée, après la Révolution islamique, d'un exode de minorités religieuses (Naficy, 1993). La population iranienne n'est pas homogène: elle se compose à 89% de chiïtes et à environ 10% de sunnites, à quoi il convient d'ajouter des minorités musulmanes et non-musulmanes, comme les Arméniens, les Assyriens et les Juifs. Bien que la Constitution iranienne reconnaisse officiellement la liberté de culte, de nombreuses minorités émigrèrent massivement. Les Arméniens, les Assyriens et les Juifs cherchèrent refuge aux États-Unis et plus particulièrement en Californie.

La guerre Iran-Irak, 1980-1988

En 1980, l'Irak déclara la guerre à l'Iran. Ce qui, dans les projets de Saddam Hussein, n'aurait dû être qu'un conflit de courte durée mené avec efficacité prit finalement la forme d'une longue guerre de positions qui allait coûter la vie à près de deux millions de personnes. La Guerre du Golfe modifia une nouvelle fois le profil des émigrants: à partir du milieu des années 1980, on vit s'adjoindre aux anciens dignitaires du régime du Shah, aux militants politiques et aux minorités ethniques un

grand nombre d'objecteurs de conscience et de familles iraniennes occidentalisées appartenant à la classe moyenne supérieure. Les statistiques de demandes d'asile reflètent clairement cette tendance.

Ces flux successifs d'émigrants aboutirent aussi bien aux États-Unis – où ils purent s'appuyer sur la dynamique qui s'était mise en place durant les années 1960 et 1970 – qu'en Europe. D'importantes communautés se formèrent ainsi dans le Nord de l'Europe: en Norvège, au Danemark et surtout en Suède, qui devint dans les années 1980 l'une des destinations favorites en raison de sa politique libérale d'accueil de réfugiés (Khosravi, 1999). On trouve aussi de fortes communautés en Allemagne, en France et au Royaume Uni.

Les années 90: formation de la diaspora, fuite des cerveaux et migration clandestine

Une vaste diaspora, avec des réussites variables

Durant les années 1990, l'impact des migrations entamées lors des décennies précédentes se marque de plus en plus fort. Une vaste communauté d'Iraniens expatriés se constitue en l'espace de trente ans. Sa taille exacte fait l'objet d'estimations très diverses. Si certaines ONG (Christian International) évaluent la diaspora iranienne à un peu moins de quatre millions de personnes au total, des sources universitaires s'en tiennent à des chiffres allant d'un demi-million à deux millions de gens. Bozorgmehr a avancé en 1990 le nombre de 650.000 émigrés. Cependant, ces chiffres ne tiennent pas compte des flux migratoires postérieurs à 1990, de l'importante communauté iranienne en Turquie et des naturalisations dans les pays d'accueil.

Dans le 'melting-pot' de la société américaine, la communauté iranienne se distingue par ses spectaculaires réussites économiques et sociales. La majorité des Iraniens vivant aux États-Unis sont très qualifiés: seules les communautés indienne et taïwanaise possèdent un niveau de scolarisation plus élevé. C'est ce qui explique en grande partie le nombre de fonctions supérieures qu'ils exercent: c'est le cas de 43% des personnes ayant 16 années d'expérience professionnelle, contre 20% en moyenne pour la population américaine. Le revenu moyen des émigrés iraniens aux États-Unis s'élève à 36.000 dollars, soit 20% de plus que celui de l'Américain moyen.

Les médias sont l'un des secteurs dans lesquels se sont concentrés les chefs d'entreprise iraniens. Un ensemble de médias iraniens très divers – radio, télévision, musique et presse écrite – a ainsi vu le jour à Los Angeles. Avant tout destinés à la communauté iranienne aux États-Unis, ils trouvent aussi depuis quelques années un public en Iran et dans la diaspora internationale – au grand dam des autorités iraniennes, qui ne peuvent pratiquement pas les contrôler. Contrairement à la plupart des chaînes émettrices des autres communautés immigrées (chinoises ou coréennes, par exemple), elles ne sont pas ancrées dans le pays d'origine, mais dépendent financièrement de la communauté exilée aux États-Unis. C'est pourquoi le

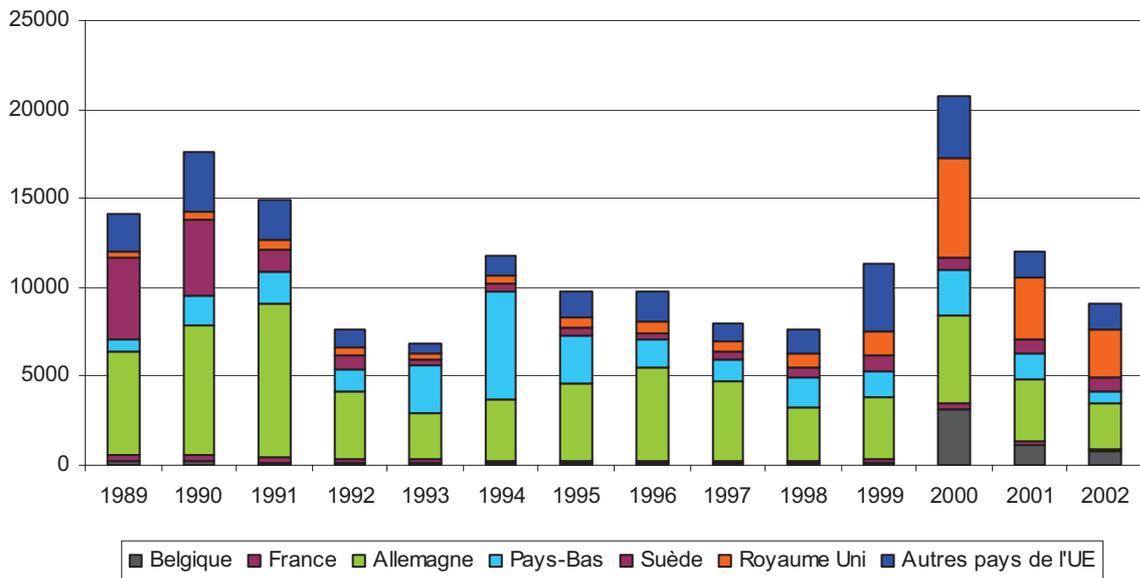
gouvernement iranien s'efforce de brouiller les émetteurs ou de faire interdire la possession d'antennes paraboliques.

Schéma 3: Diaspora iranienne dans le monde

Source: Migration Information Source/ Encyclopædia Iranica

DIASPORA IRANIENNE DANS LE MONDE		
Région/pays	Année	Population (x 1000)
Amérique du Nord		
États-Unis	2003	315
Canada	2001	75
Europe		
Allemagne	1999	116
Suède	1999	16,1
Royaume Uni	1991	32,3
France	1990	7
Norvège	2002	10,6
Danemark	2003	11,6
Pays-Bas	2003	24,1
Finlande	2002	2,5
Océanie		
Australie	1999	18
Asie/Moyen Orient		
Israël	1991	121,3
Japon	1999	6,7
Total	-	756,2

Schéma 4: Demandeurs d'asile iraniens dans l'UE. 1990-2002.
Source: Migration Information Source/UNHCR



La réussite des Iraniens aux États-Unis contraste fortement avec la précarité du statut socio-économique des Iraniens en Europe. Des études sur la situation des Iraniens en Suède et aux Pays-Bas – qui, tout comme la plupart des Iraniens de Belgique, ont émigré en Occident dans la seconde moitié des années 80 – montrent qu'ils ont difficilement accès au marché de l'emploi, en dépit de leurs qualifications élevées, de leur expérience professionnelle et de leur appartenance à la classe moyenne. Leur taux élevé de chômage peut s'expliquer par des discriminations et par des changements structurels du marché de l'emploi. En Suède, cette situation peu enviable incite de nombreux Iraniens à s'orienter vers une activité indépendante – mais là aussi, sans beaucoup de succès. Les raisons le plus souvent invoquées pour expliquer cet échec sont leur appartenance originelle à la classe moyenne, leur manque d'expérience dans le domaine des affaires et la piètre idée qu'ils se font de l'entreprenariat.

La fuite des cerveaux se poursuit

L'exode de la classe moyenne iranienne s'est poursuivi après la Guerre du Golfe, en dépit de la forte croissance économique qui a été enregistrée durant cette période et du progrès social qui s'en est suivi (Carrington et Detragiache, 1999). Le taux d'émigration (nombre d'émigrés par 1000 habitants) en Iran est actuellement estimé à 0,446%, ce qui, par rapport à la population du pays, correspond à quelque 289.900 migrants (Garousi, 2004). Le Bureau iranien du Plan a calculé qu'entre 150.000 et 180.000 Iraniens très qualifiés quittaient chaque année leur mère-patrie, soit près de 500 par jour.

L'Amérique du Nord reste leur destination de prédilection: quinze pour cent des travailleurs très qualifiés optent pour les États-Unis et plus encore pour le Canada

(Iran International, 2004). 180.000 Iraniens ont fait une demande de visa de travail à l'ambassade canadienne à Téhéran durant la période 1988-1998. La plupart des meilleurs étudiants iraniens reçoivent des propositions afin de poursuivre leurs études aux États-Unis ou au Canada. Tout cela a pour effet qu'un diplômé iranien sur quatre de l'enseignement supérieur a aujourd'hui émigré.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce départ massif de l'élite intellectuelle iranienne. Garousi, lui-même chercheur à une université canadienne cite des motivations économiques et éducatives (Garousi, 2004).

Parmi les motifs économiques, il invoque aussi bien la modicité des revenus que la faiblesse des structures financières en Iran. Les ingénieurs iraniens ont la possibilité de gagner cinq à six fois plus à l'étranger que dans leur propre pays. Il y a peu de perspectives d'amélioration à court terme, compte tenu de la situation financière précaire de l'Iran, qui est confronté à une forte inflation, à des taux d'intérêt élevés et à un manque d'investissements étrangers. Dans ces conditions, l'émigration apparaît souvent comme la seule possibilité de promotion et d'ascension sociale. Une deuxième raison importante qui pousse à partir est d'ordre éducatif. Les étudiants ont peu de chances d'obtenir une aide financière pour poursuivre leur formation. Les possibilités qui leur sont offertes aux États-Unis et au Canada sont nettement meilleures et plus nombreuses. De plus, le sous-financement des équipements de recherche en Iran ne permet pas pour l'instant de mener des recherches fondamentales approfondies. Enfin, la troisième raison est le manque de possibilités d'emploi pour les travailleurs très qualifiés en Iran. De plus, les critères d'accès à ces emplois ne sont pas toujours transparents et – comme nous l'avons indiqué – le salaire est loin d'être toujours à la hauteur des qualifications obtenues.

Par ailleurs, l'arrivée régulière de nombreux étudiants iraniens dans des universités d'Amérique du Nord a donné naissance à des réseaux très actifs d'anciens étudiants, qui mettent leur expertise à la disposition de candidats au départ en Iran, notamment sous la forme de brochures qui abordent tous les aspects relatifs à l'émigration pour raisons d'étude: demandes de visa, aide financière, accès aux universités, etc.

Migration clandestine et demandes d'asile

Après la fin de la Guerre du Golfe, l'émigration iranienne se tarit progressivement. La fin de la guerre contre l'Irak coïncide en outre avec l'effondrement du communisme et la mort de Khomeiny en 1989. Ce concours de circonstances pousse le régime de Téhéran à adopter un cours plus pragmatique – en tout cas sur le plan économique. De nombreux dirigeants iraniens renoncent à l'idéal d'une économie entièrement dirigée par l'Etat. Sous la direction du président Rafsandjani, le régime s'attache à restaurer l'infrastructure économique, détruite par la guerre, et entreprend de premiers pas vers une libéralisation de l'économie.

Mais les statistiques de l'émigration repartent à la hausse vers la fin des années 1990. Des chiffres du Ministère de l'Intérieur en Turquie indiquent qu'entre 1995 et 2000, le nombre d'émigrés clandestins iraniens arrêtés dans ce pays est passé de 2.128 à

17.280 (IOM, 2003). Beaucoup de migrants mettent le cap sur l'Europe occidentale pour y faire une demande d'asile. Mais les destinations traditionnelles, comme les États-Unis, le Canada et l'Australie, accueillent aussi davantage de migrants iraniens, tant légaux qu'illégaux. Des documents des autorités américaines attestent que le nombre d'Iraniens qui tentent d'entrer illégalement aux USA est en hausse sensible (State Department, 1997). Ils appliquent la même stratégie qu'en Europe occidentale, s'efforçant de régulariser leur séjour par la voie de la procédure d'asile.

Une culture de l'émigration s'est ainsi développée en Iran depuis les années 80 (Massey, 1998). Suite à l'incessant exode de centaines de milliers d'Iraniens pendant toutes ces années, des récits et des exemples d'émigration ont réussi à pénétrer au plus profond de la société iranienne. Non seulement tout le monde connaît bien quelqu'un qui a choisi d'émigrer, mais il est aussi possible d'entrer directement en contact avec la diaspora iranienne par internet, par la télévision et par la radio. Alors que, dans les années 60, l'émigration était uniquement réservée à des personnes très qualifiées, le discours sur l'émigration exerce aujourd'hui une attraction sur des couches très diverses de la population.

D'autre part, la stratégie d'émigration est aussi plus facile à mettre en œuvre, au point qu'une véritable industrie de l'émigration s'est mise en place au fil des ans en Iran (Dinmore, 2002): des agences de voyage proposent ouvertement de faux passeports et de faux visas tandis que des associations fournissent des conseils aux candidats à l'émigration.

2. Analyse structurelle du processus de l'émigration iranienne

L'évolution de l'émigration iranienne après la Deuxième Guerre mondiale se caractérise par une complexité et une diversification croissantes: on passe d'une "migration des élites", essentiellement réservée à l'élite sociale, politique et économique du pays, à un phénomène qui touche aussi d'autres catégories de la population iranienne. Cette dynamique se déploie graduellement sous l'influence de facteurs politiques, sociaux et économiques à l'œuvre au sein de la société iranienne. C'est la politique de modernisation économique du Shah qui déclenche un mouvement d'exode international au départ de l'Iran. Ensuite, la Révolution iranienne conforte cette tendance au cours des années 80: la composition des flux migratoires devient alors de plus en plus complexe. Dans cette section, nous allons analyser plus en profondeur quelques facteurs qui sont, à notre avis, des éléments explicatifs importants de cette évolution: la situation économique de l'Iran, le régime migratoire du pays et le développement d'une industrie iranienne de l'émigration.

Les "enfants de la Révolution" cherchent du travail

L'amplification de la dynamique migratoire dans la seconde moitié des années 1990 coïncide avec des modifications et des mutations en profondeur de l'économie iranienne et du marché de l'emploi en général. Au cours de cette période, le chômage connaît une augmentation spectaculaire, malgré le rétablissement qu'il avait connu au début des années 90: à partir de 1996, le taux de chômage passe de 9,1 % à 16,2 %. Encore s'agit-il d'estimations officielles. Les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés et se situent entre 20 et 30 % (ICG, 2003).

Chômage et démographie

Une des raisons majeures à ce retournement de situation est d'ordre démographique (UNDP, 1999). La seconde moitié des années 90 voit en effet l'arrivée sur le marché de l'emploi de la génération du baby-boom iranien. Née après 1980, celle-ci est le résultat d'une politique démographique volontariste du régime islamique, qui cherchait ainsi à jeter les bases d'un État islamique solide. Combinée à une amélioration des conditions sociales, cette politique nataliste a provoqué une

modification en profondeur de la démographie iranienne. La population du pays a pratiquement doublé en 20 ans, passant de 33 millions de personnes en 1976 à plus de 60 millions en 1996. 70% des Iraniens ont aujourd’hui moins de trente ans et la moitié de la population a moins de 20 ans. Depuis la fin des années 80, les autorités iraniennes ont cependant entièrement changé de cap au niveau de leur politique démographique, ce qui explique le taux de natalité plus faible au cours des années 90 (Keddie, 2003).

Schéma 5: Évolution démographique en Iran
Source: Banque mondiale Indicateurs sociaux

Population	Période		
	1970-1975	1980-1985	1994-2000
Population totale (en millions)	33.2	47.1	63.7
Taux de croissance de la population (%)	3.1	3.7	1.5
Population urbaine (%)	45.8	53.4	61.6
Taux de fertilité (%)	6.5	6.1	2.6

Ce facteur démographique se combine à un élément de nature économique pour expliquer le chômage qui sévit en Iran. En fait, l’économie iranienne s’avère tout simplement incapable de créer suffisamment d’emplois pour absorber l’afflux des quelque 800.000 jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l’emploi (IMF, 2002). Le gouvernement iranien a certes fait de la lutte contre le chômage sa priorité absolue dans son troisième plan quinquennal, adopté en 2000, mais pour l’instant, la forte croissance économique enregistrée ces dernières années ne permet pas encore de créer assez d’emplois nouveaux.

Migration interne

La pénurie d’emplois est encore aggravée par l’exode rural massif qui s’est produit ces vingt dernières années, période pendant laquelle le taux d’urbanisation a été multiplié par deux. 65 % de la population iranienne vit aujourd’hui en milieu urbain et on prévoit que ce taux passera à 80 % dans les prochaines années. Les principales raisons à cette migration interne sont aussi bien sociales qu’économiques. Outre un meilleur accès à l’enseignement et aux soins de santé, les gens espèrent trouver en ville du travail et un meilleur revenu. En effet, le degré élevé de centralisation administrative en Iran a pour conséquence que les meilleurs services sociaux et économiques se trouvent dans les villes. Ce mouvement a sans doute été encore accentué par la longue sécheresse qui a frappé une grande partie de l’Iran à la fin des années 90 (UN, 2000).

Le marché iranien de l'emploi: inerte et peu dynamique

Nous pouvons dire en conclusion que, malgré la dynamique économique, la société iranienne souffre de l'inertie de son marché de l'emploi et que ce constat se traduit par un chômage sans cesse croissant. La problématique du chômage est une donnée structurelle de la société iranienne. Elle s'explique à l'origine par des évolutions démographiques et par la politique économique du régime islamique. Le chômage touche en premier lieu la génération du baby-boom, relativement qualifiée, qui est ainsi poussée de manière presque automatique à recourir à la stratégie migratoire pour réaliser ses ambitions.

La précarité du marché de l'emploi a plutôt été à la base d'une dynamique de migration interne, encore favorisée en partie par le centralisme de l'administration iranienne et, à la fin des années 90, par une longue sécheresse dans le sud de l'Iran.

Accueil de réfugiés et politique migratoire

La crise afghane

L'Iran abrite la plus grande population de réfugiés au monde: près de 2 millions de personnes. Environ un million et demi de réfugiés afghans ont afflué en Iran en plusieurs vagues. En outre, un demi-million de Kurdes irakiens se sont concentrés dans le sud et l'ouest de l'Iran. Dans la ligne de son idéologie islamique basée sur l'hospitalité pour les frères musulmans, l'Iran les a pratiquement tous reconnus comme réfugiés légaux. Un nouvel afflux de réfugiés irakiens pendant la guerre du Golfe en 1990/1991 va toutefois inciter l'Iran à adopter une attitude plus pragmatique dans ce domaine (Turton et Marsden, 2002). Officiellement, le pays n'accueille plus de nouveaux réfugiés. Ceux qui sont arrivés après 1993 sont assimilés à des travailleurs clandestins et, depuis la chute du régime des Talibans, les autorités iraniennes recherchent activement une solution pour les populations de réfugiés afghans, qui sont de plus en plus perçues comme un problème. Le principal instrument est l'option de retour, qui est avant tout volontaire mais qui, si nécessaire, peut aussi être imposée. Dans son troisième plan quinquennal, le gouvernement iranien a décidé en 2000 que tous les Afghans sans permis de travail devaient quitter le pays. Quelque 400.000 réfugiés sont rentrés chez eux de leur plein gré en 2002, après le rapatriement forcé de 90.000 migrants afghans en 1998 et de près de 100.000 en 1999. Pour encore accélérer ce processus de retour au pays, l'Iran a procédé en 2003 à un nouveau recensement des réfugiés afghans, qui ont dû échanger leur carte de réfugié contre un titre temporaire de séjour. Cette rationalisation de la politique iranienne en matière d'accueil des réfugiés et les pressions accrues exercées sur les populations de réfugiés en Iran expliquent les 'mouvements migratoires secondaires' de migrants afghans en direction de l'Europe: la plupart des Afghans arrivés

récemment en Norvège ont déclaré avoir séjourné auparavant en Iran (Suhrke et Harpviken, 2004).

La lutte contre le trafic et la traite des êtres humains

Depuis la Révolution islamique de 1979, on estime que plusieurs millions d'Iraniens ont quitté leur pays par voie légale et illégale, comme étudiants, comme réfugiés ou comme travailleurs. Cet exode a non seulement provoqué l'apparition d'une importante industrie de l'émigration, qui opère aussi bien de manière légale que clandestine, mais aussi une énorme fuite des cerveaux, ce qui a déjà suscité à plusieurs reprises des propos négatifs au sein de l'establishment iranien. Pourtant, le gouvernement n'a pas encore entrepris de démarches concrètes pour enrayer cet exode massif. Le trafic d'êtres humains n'est pas officiellement illégal et n'est donc pas punissable en tant que tel (IAM, 2002), contrairement à l'émigration illégale: en vertu de la loi iranienne sur les passeports, un Iranien peut être puni pour avoir quitté illégalement son pays. Mais rien n'indique jusqu'à quel point ces mesures répressives sont effectivement appliquées. Les contrôles de passeports à l'aéroport de Téhéran sont stricts, mais selon des témoignages de demandeurs d'asile iraniens, il est possible de les contourner avec l'aide de trafiquants d'êtres humains.

La lutte contre l'immigration illégale semble avant tout se concentrer sur les flux migratoires en provenance d'Afghanistan. Depuis la fermeture des frontières aux migrants afghans, le trafic de clandestins venus d'Afghanistan a augmenté. L'Iran joue aussi un rôle important comme pays de transit et de destination pour des Afghans victimes de la traite des êtres humains (IOM, 2003). C'est ainsi que de nombreuses femmes afghanes sont introduites clandestinement en Iran pour y subir des mariages forcés ou des formes d'exploitation sexuelle. Selon certaines informations, des Afghans seraient aussi contraints de se livrer à du trafic de drogue et d'acheminer des stupéfiants de l'autre côté de la frontière.

D'après un rapport des autorités américaines (State Department, 2004), le gouvernement iranien accentue progressivement sa lutte contre la traite des êtres humains, et ce tant de manière préventive que répressive. Par l'intermédiaire de l'Organisation d'État au Bien-être et aux Affaires sociales, il tente de répondre au besoin de protection des victimes de trafiquants d'êtres humains et il organise des campagnes de prévention axées sur les enfants des rues. Sur le plan judiciaire, la justice iranienne a prononcé en 2003 plusieurs peines très lourdes contre des trafiquants d'êtres humains, aussi bien d'origine iranienne qu'afghane.

Coopération avec les pays de destination pour rapatrier des illégaux

Bien que peu de demandeurs d'asile iraniens aient obtenu un statut de réfugié depuis 1999, le gouvernement iranien n'est pas encore prêt à collaborer au rapatriement forcé de ses ressortissants. Un accord qui avait été conclu avec le gouvernement suisse à propos du rapatriement de 100 demandeurs d'asile déboutés a été suspendu (Julie Macken, 2003). Il y a quelques années, le gouvernement

australien a fait savoir qu'il avait conclu un accord de rapatriement avec le gouvernement iranien. Il espérait ainsi mettre un terme au séjour prolongé de plusieurs centaines de demandeurs d'asile iraniens déboutés. Cet accord faisait partie d'une stratégie d'aide au retour en deux volets pour les demandeurs d'asile iraniens. D'un côté, on s'efforçait d'encourager leur retour volontaire au moyen d'incitants financiers tandis que le gouvernement iranien se voyait proposer un certain nombre de visas pour des travailleurs et des étudiants; d'un autre côté, on cherchait à faire pression sur les migrants en les menaçant d'un rapatriement forcé. Cependant, Téhéran a toujours nié formellement avoir négocié un accord en ce sens. On peut se demander si le gouvernement iranien pourrait jamais accepter un tel accord, même s'il est satisfait des efforts entrepris en matière de retour volontaire et de réintégration et s'il est certainement intéressé à obtenir des visas pour des ressortissants iraniens. En effet, il créerait ainsi un précédent notoire et il ouvrirait la porte à d'autres pays de l'OCDE qui comptent d'importantes communautés de demandeurs d'asile iraniens et qui voudraient conclure un accord similaire. Le gouvernement belge négocie actuellement un accord de rapatriement avec son homologue iranien (OCIV, 2004). Les conditions imposées sont les suivantes: un accord aérien préalable (droits de vol pour la compagnie aérienne iranienne) et une aide financière conséquente pour ceux qui retournent au pays. L'Iran demanderait aussi des visas d'étudiants et de travail.

Vers une approche plus pragmatique?

Le gouvernement iranien procède petit à petit à une rationalisation de sa politique migratoire en renonçant à une approche purement idéologique. La politique migratoire de l'Iran semble vouloir se concentrer d'abord sur une réduction de la population de réfugiés afghans au moyen d'une stratégie de retour au pays, ce qui a des répercussions indirectes sur la dynamique d'émigration: en effet, de nombreux migrants afghans établis en Iran décident de poursuivre leur voyage en direction de l'Europe. Dans le même temps, l'Iran mène une politique frontalière plus active vis-à-vis de l'Afghanistan. L'objectif premier est de s'attaquer au trafic de drogue entre les deux pays, mais il est clair qu'on cherche également à réguler les flux de migrants clandestins venus d'Afghanistan. D'autre part, le gouvernement iranien entreprend de premières démarches pour lutter contre le problème du trafic d'êtres humains.

Si l'Iran s'efforce de mieux maîtriser l'afflux de migrants, les mouvements d'exode semblent faire l'objet d'une politique moins cohérente et uniformisée. Les déclarations politiques sur l'impact négatif de la fuite des cerveaux ne suffisent pas, pour l'instant, à enrayer effectivement ce phénomène. L'absence de mesures concrètes s'explique sans doute aussi par des considérations économiques et politiques d'ordre international: le dossier migratoire est lié au dialogue sur les droits de l'homme et aux conditions économiques. D'un autre côté, les rentrées d'argent qui proviennent de la diaspora constituent un apport non négligeable de devises étrangères (Khosher et Van Haer, 2002). Enfin, l'émigration a été présentée, dans le

troisième plan quinquennal du gouvernement iranien, comme l'un des remèdes à la problématique du chômage (UNDP, 2003).

Les trafics d'êtres humains en Iran

Un troisième élément qui mérite selon nous d'être abordé – outre le contexte socio-économique et politique – dans l'analyse des flux migratoires en provenance d'Iran est la mise en place d'une véritable industrie (clandestine) de l'émigration. Plusieurs analyses effectuées un peu partout en Europe démontrent clairement que la grande majorité des demandeurs d'asile qui arrivent chez nous ont bénéficié d'une aide organisée: soit pour quitter le pays, soit pour effectuer le voyage, soit pour pénétrer dans un pays et y séjourner, soit pour ces trois aspects (Morrison et Crossland, 2001). Les demandeurs d'asile iraniens arrivés en Europe ces dernières années ne font pas exception à la règle (Khoser, 2001).

Nous entendons par industrie de l'émigration l'ensemble des réseaux formels et informels de personnes et d'organisations qui, moyennant paiement, aident des migrants à organiser leur projet (Castles et Miller, 1998), depuis des agences de voyage jusqu'à des traducteurs et des avocats, que ce soit ou non dans le cadre d'une organisation criminelle. Nous englobons aussi dans cette définition des policiers, des fonctionnaires et des douaniers corrompus qui fournissent contre rémunération certains services bien précis, comme la délivrance de passeports faux ou authentiques. Ils sont eux aussi recrutés par des organisations criminelles et maffieuses, ainsi que l'ont montré de précédents rapports du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR, 2003, 2004).

D'après une analyse de l'Office des Étrangers, la plupart des Iraniens qui ont introduit une demande d'asile en Belgique ont été aidés par des trafiquants d'êtres humains (Office des Étrangers, 2000) et ont payé pour cela des sommes allant jusqu'à 10.000 dollars. Les entretiens que nous avons eus avec des témoins et des demandeurs d'asile nous conduisent aux mêmes conclusions: tous ont fait appel à des trafiquants d'êtres humains, dont la plupart ont déjà été contactés en Iran.

Beaucoup de migrants iraniens ont d'abord effectué le voyage par leurs propres moyens: d'Istanbul (Turkish Airlines ou Air Bosna) et de Téhéran (Mahan Airlines), ils ont pris l'avion pour Sarajevo, où ils ont eu recours à des filières iraniennes clandestines pour poursuivre leur périple en Europe (Rapport annuel Criminalité organisée, 2001). Jusqu'en 2002, les ressortissants iraniens ne devaient pas être titulaires d'un visa pour la Bosnie-Herzégovine, ce qui a donné naissance à des flux migratoires considérables: 11.264 Iraniens sont arrivés à Sarajevo entre janvier et octobre 2000 et 994 en sont repartis. L'obligation de visa a été introduite en décembre 2000, sous la pression de plusieurs pays de l'UE. Depuis que les conditions d'accès sont plus restrictives, les migrants entrent en Bosnie-Herzégovine par la Roumanie.

Les filières iraniennes

C'est au début des années 1980 que les premières grandes filières iraniennes ont vu le jour. Après la Révolution islamique, le nouveau pouvoir a entièrement fermé les frontières extérieures du pays (Akinbingöl, 2003). Plusieurs organisations politiques (kurdes, entre autres) ont alors constitué des réseaux clandestins pour aider leurs partisans à sortir d'Iran. Ces réseaux ont acquis une longue expérience en matière de visas et de procédures d'asile. Avec le temps, leurs liens avec les organisations politiques se sont distendus et ils ont mis à profit leur expertise à des fins plus commerciales. Beaucoup de trafiquants iraniens se sont établis à Istanbul et ont proposé leurs services aux réfugiés iraniens, à nouveau de plus en plus nombreux à partir de la seconde moitié des années 90. Avec succès: l'ensemble de la "filière iranienne" est considéré comme l'un des cinq plus grands réseaux clandestins à Istanbul (Pérouse, 2004).

Au fil des ans, ces réseaux ont étendu leur rayon d'action à l'étranger. En effet, ils sont eux-mêmes le produit de migrations antérieures. Souvent, les trafiquants ont donc un passé d'émigré clandestin, de demandeur d'asile ou de réfugié, ce qui leur procure un 'avantage concurrentiel' sur le marché de l'émigration illégale. Leur expérience personnelle leur donne généralement une excellente connaissance des différentes législations en matière d'asile et de migration (Altink, 1998). Entre-temps, ils disposent d'un passeport Schengen qui leur permet de se déplacer dans toute l'Europe, profitant du droit à la libre circulation des personnes et recourant aux réseaux sociaux et financiers que la diaspora elle-même a mis en place dans tout le continent (Khosler, 2002).

Outre les flux migratoires antérieurs et les réseaux sociaux et financiers qui se sont constitués dans leur sillage, les progrès technologiques sont une autre raison qui explique l'extension de ces réseaux, étant donné qu'ils favorisent une organisation efficace de ces filières. Le GSM, par exemple, permet d'établir facilement et rapidement des contacts n'importe où avec n'importe qui.

Recrutement et réseaux sociaux

Les réseaux clandestins font la promotion de leurs activités dans les médias. Des publicités pour des voyages en Occident paraissent régulièrement, aussi bien dans des journaux anglophones que dans des journaux en langue farsi, et proposent ouvertement de faux documents (IAM, 2002). Mais ce sont les réseaux sociaux qui constituent le principal canal de recrutement: lorsqu'un Iranien veut quitter son pays, il prend contact avec quelqu'un qui fait partie de son propre réseau familial, social ou ethnique.

Malgré ce lien social, le rapport qui unit le trafiquant et l'émigré clandestin reste une relation de dépendance, basée en grande partie sur des principes purement économiques: le trafiquant fournit un service, pour lequel le clandestin paie un prix. La victime est entièrement livrée au bon vouloir du trafiquant, étant donné que celui-ci contrôle à peu près tous les aspects du voyage, depuis le mode de transport

jusqu'à la destination finale. Les migrants ne peuvent guère exercer d'influence à ce niveau.

En dépit du climat de menace, de vulnérabilité et de peur dans lequel vivent les migrants pendant tout le voyage, les trafiquants ne sont pas perçus par eux comme des criminels. Dans une certaine mesure, ils sont même respectés par les migrants, puisqu'ils les aident à réaliser leur rêve: tenter une vie nouvelle en Amérique ou en Europe. À peu près tous les migrants déclarent avoir fait eux-mêmes le premier pas vis-à-vis des trafiquants. Même s'ils sont nombreux à dire qu'ils sont partis dans des conditions floues et chaotiques et que le départ s'est fait de façon rapide et inattendue, la décision de partir avait souvent été envisagée bien plus tôt. C'est un aspect sur lequel une étude préalable de profil, basée sur les dossiers de victimes de la traite des êtres humains, avait déjà mis l'accent (Hyppocrates, 2001).

Itinéraires et mode opératoire

Les filières d'émigration clandestine au départ de l'Iran transitent soit par les aéroports iraniens, soit par les frontières terrestres ou maritimes du pays (IAM, 2002). Les contrôles aux frontières aériennes sont cependant rigoureux, en particulier à Téhéran où les fonctionnaires de l'immigration vérifient de manière stricte si les voyageurs ne font pas l'objet d'une interdiction de quitter le pays. Par contre, les routes qui passent par les frontières avec l'Azerbaïdjan et la Turquie sont moins contrôlées. Non seulement la région est inhospitalière, mais le personnel douanier y est peu qualifié et est plus facile à corrompre. Il est dès lors moins cher et plus aisé de faire passer les clandestins par les frontières terrestres ou maritimes. La plupart des victimes quittent l'Iran par la frontière avec la Turquie, d'où ils poursuivent souvent leur voyage à pied, accompagnés par un guide de montagne, ou encore cachés dans une voiture ou un camion. Soit le voyage se fait de nuit, soit les migrants sont transportés les yeux bandés. Une fois la frontière turque franchie, la route passe souvent par Van, un point de transit avant de rejoindre Istanbul. Une troisième possibilité pour quitter l'Iran est de passer par des sociétés de transport international qui sont établies dans le pays. Leurs chauffeurs possèdent en effet des visas pour la zone de Schengen.

C'est Istanbul qui constitue la plaque tournante des mouvements migratoires entre l'Iran et l'Occident (NCIS, 2003). Les migrants y sont conduits en camion ou en voiture, ou bien – ce qui est le cas de 40% des migrants iraniens qui arrivent en Turquie – ils rejoignent la capitale turque par leurs propres moyens, munis d'un visa touristique. Ils séjournent quelques jours à l'hôtel, dans les quartiers de Laleli ou d'Aksaray, dans l'attente d'un signal des trafiquants pour continuer leur route.

D'Istanbul, l'émigration se poursuit généralement par voie terrestre ou par voie aérienne. L'itinéraire terrestre passe par la Grèce et, à partir de là, bifurque soit vers l'Europe centrale (Bulgarie et Roumanie, puis Slovaquie, Hongrie, Autriche et Allemagne), soit vers les Balkans (Bosnie, Croatie et Slovenie, puis Italie et France) pour aboutir finalement en Belgique. Certains migrants voyagent sans documents, cachés à l'arrière d'un camion, en changeant de camion au cours du voyage. D'autres

victimes ont été transportées en voiture ou ont été embarquées dans le train en Italie. La voie aérienne constitue une autre option. Dans ce cas, le point de départ est l'aéroport international d'Istanbul. Les victimes pénètrent en Europe avec un visa Schengen, qui peut être facilement obtenu à Istanbul (Beaumont, Morris et Mahmut, 2001).

L'un des instruments importants dans le processus de l'émigration clandestine est la procédure d'asile – qui sert dans un certain sens de point de transit, lorsque les installations destinées aux demandeurs d'asile sont utilisées 'comme un hôtel'. C'est ainsi qu'en 2002 des milliers d'Iraniens ont introduit une demande d'asile en Slovaquie. "Les trafiquants disent aux Iraniens, à leur arrivée en Slovaquie, de se présenter à la police comme demandeurs d'asile. (...) Après une brève période, ils viennent les rechercher dans les centres pour les acheminer jusqu'à leur destination finale" (IAM, 2002). La procédure d'asile est aussi un instrument utilisé par beaucoup d'immigrants iraniens pour obtenir un statut légal de séjour une fois arrivés dans le pays de destination (State Department, 1997).

L'industrie iranienne de l'émigration: efficace et bien organisée

Pratiquement tous les migrants iraniens qui arrivent en Europe ont bénéficié de l'aide de filières clandestines. L'analyse qui précède permet de comprendre que la réussite et l'accessibilité de ces réseaux s'expliquent en grande partie par leur insertion sociale. Par ailleurs, les stratifications socio-ethniques créent déjà un lien de confiance entre les migrants et les trafiquants. Ceux-ci ne sont dès lors pas considérés comme des criminels, malgré les liens étroits que les réseaux entretiennent avec le 'milieu'. Ils disposent d'un savoir-faire et de contacts internationaux pour transporter les migrants par-delà les frontières et leur permettre de réaliser leur rêve d'émigration. Ces réseaux se sont généralement développés dans le prolongement de réseaux sociaux de migrants. Les services qu'ils assurent sont soumis au principe de l'économie de marché: le trafiquant fournit un service au migrant, qui paie un prix en contrepartie. Nous avons déjà mentionné dans le chapitre précédent que ces réseaux peuvent opérer sans difficulté au départ de l'Iran, où il manque pour l'instant un cadre répressif et légal adapté. Un constat semblable peut se faire à propos du rôle spécifique de la Turquie, qui est le premier et le principal point de transit pour les migrants iraniens dans leur périple vers l'Europe.

3. Le projet du migrant iranien

Les flux migratoires en provenance d'Iran

La demande d'asile, un moyen pour arriver en Belgique

Les flux migratoires entre l'Iran et la Belgique se composent essentiellement de demandeurs d'asile. Entre 1982 et 2002, 8.929 Iraniens au total ont introduit une demande pour obtenir le statut de réfugié en Belgique. On peut distinguer deux vagues dans ces flux migratoires. La première a eu lieu à la moitié des années 80. En 1986, près d'un millier d'Iraniens ont introduit une demande d'asile en Belgique. Ce nombre a ensuite progressivement diminué jusqu'à retomber à 97 demandes en 1997. Une seconde vague s'est produite à la fin des années 90: plus de 3.000 Iraniens ont demandé l'asile en 1999. Ensuite, les arrivées ont à nouveau diminué, mais sans revenir au niveau des années 90. La dynamique migratoire entre l'Iran et la Belgique épouse ainsi les tendances de la migration internationale. Les statistiques migratoires internationales pour l'Iran ont également atteint un sommet à la fin des années 90 dans la plupart des pays de l'OCDE.

Davantage de femmes migrantes

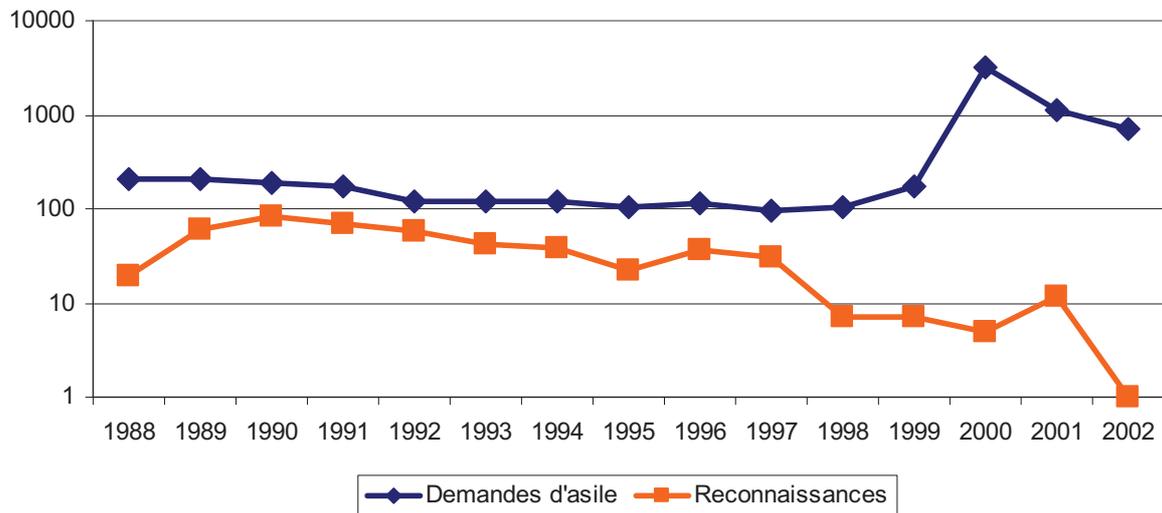
Les migrations officielles entre l'Iran et la Belgique diminuent sensiblement durant la première moitié des années 90 et s'accompagnent d'un important mouvement en sens inverse. Sans doute les tentatives de réformes intervenues après la mort de Khomeiny ont-elles incité des Iraniens à rentrer au pays. Ce processus s'est également manifesté dans des pays tels que la Suède (Klinthäll, 2004). Un revirement s'est cependant produit dans la seconde moitié des années 90: à partir de 1995, l'émigration iranienne connaît une nouvelle augmentation, parallèlement à d'autres flux de demandeurs d'asile. On retrouve dans ces nouveaux flux migratoires de nombreuses femmes, qui viennent sans doute rejoindre d'autres migrants dans le cadre d'un regroupement familial.

Les nouveaux migrants iraniens en Belgique: une communauté diversifiée

Les premiers Iraniens sont arrivés en Belgique en même temps que les grandes vagues de réfugiés de la seconde moitié des années 80. On manque de données précises pour cerner leur profil socio-économique. Mais l'impression de témoins privilégiés confirme des études effectuées aux Pays-Bas, en Suède et en France: cette population de migrants se compose de personnes appartenant à la classe moyenne

urbaine, généralement qualifiées et connaissant bien le mode de vie occidental (Khosravi, 1999, Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties, 2002, Nassehi-Benham, 1988).

Schéma 6: Demandeurs d'asile iraniens et réfugiés en Belgique. 1982-2003.
Source: Commissariat-Général aux Réfugiés et Apatrides



Cette dynamique migratoire va connaître une évolution durant la seconde moitié des années 90. Contrairement aux vagues précédentes, les émigrants actuels semblent ne pas provenir exclusivement de la classe moyenne de Téhéran. Beaucoup d'entre eux sont issus du sud de l'Iran. On ne possède cependant pas non plus de chiffres officiels, mais les données relatives aux retours volontaires vont aussi dans ce sens: un grand nombre de ces personnes proviennent de Shiraz (IOM, 2004). De nombreux représentants de la communauté des réfugiés iraniens confirment cette tendance. Les vagues migratoires venues du sud sont sans doute liées à la sécheresse qui a frappé cette région à la fin des années 1990.

Schéma 7: Immigrants iraniens. 1989-2003
 Source: Institut National des Statistiques

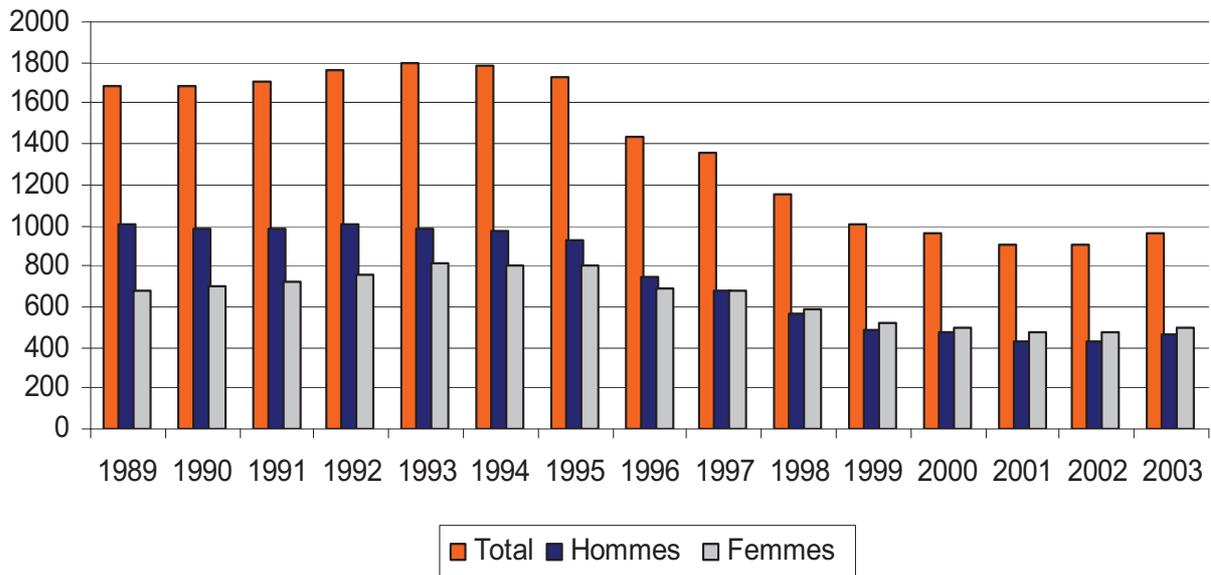


Schéma 8: Solde migratoire Iran - Belgique. 1989-2003.
 Source: Institut National des Statistiques

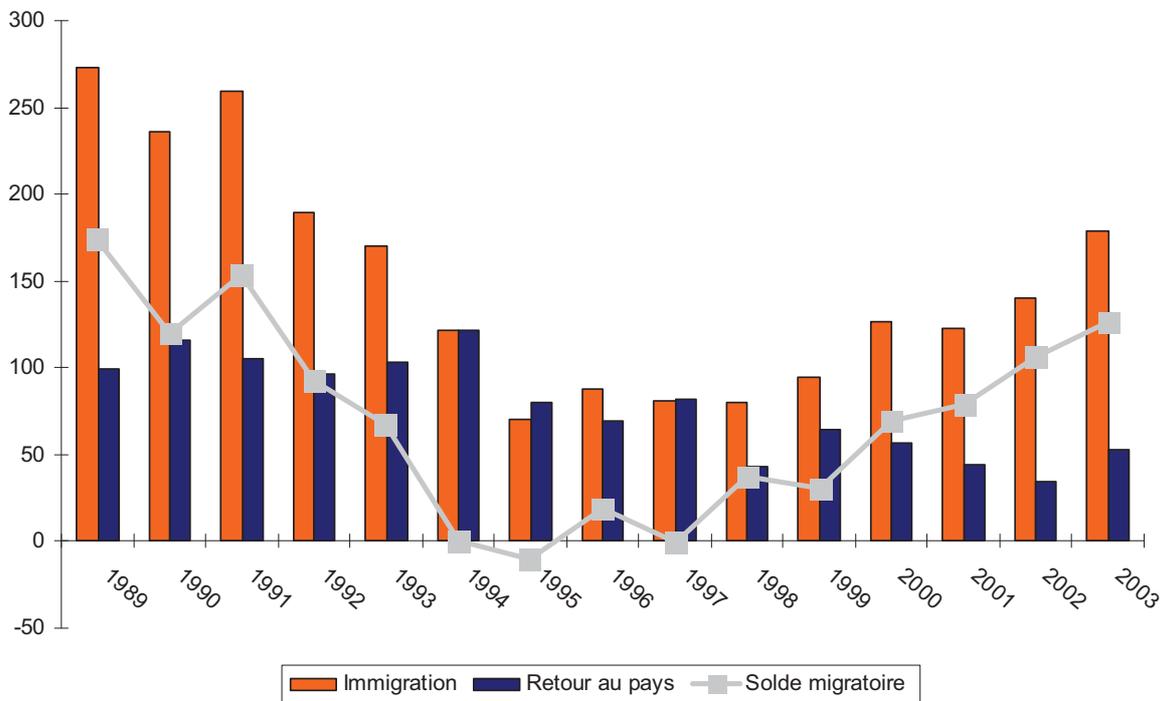
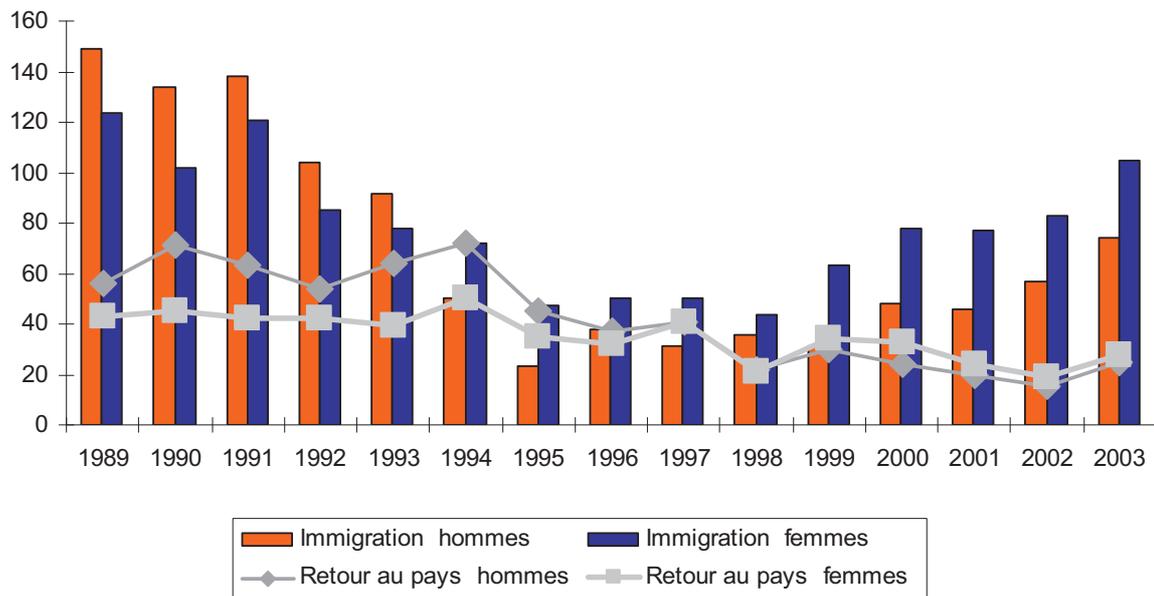


Schéma 9: Nombre d'Iraniens arrivés en Belgique et retournés au pays. 1989-2003.

Source: Institut National des Statistiques



On peut distinguer deux grandes catégories de migrants parmi les nouveaux flux migratoires iraniens: des hommes jeunes voyageant seuls et des familles. Le premier groupe se sert généralement de la Belgique comme d'un lieu de transit pour atteindre son objectif final, à savoir le Royaume-Uni. Certains d'entre eux ont introduit une demande d'asile alors qu'ils se préparaient déjà à traverser la Manche. Leur préférence pour l'Angleterre s'explique par un accès relativement plus facile au marché de l'emploi. Bon nombre de ces migrants ont décidé de ne pas poursuivre leur voyage lorsqu'ils se sont aperçus que les contrôles frontaliers étaient rigoureux. Mais dans certains cas, il ne s'agit que d'un report du projet. Des études portant sur la migration iranienne vers les États-Unis indiquent que celle-ci se déroule souvent en plusieurs phases, qui dépendent de l'obtention de documents de séjour, si bien que tout le processus migratoire peut s'étendre sur plusieurs années avant d'atteindre la destination finale (Abdelkah, 2001).

En comparaison avec d'autres communautés de migrants – par exemple irakiens, indiens ou turcs – il y a plus de familles iraniennes qui décident de quitter leur pays. Certains éléments indiquent aussi que des commerçants de la classe du « bazar » se trouvent dans ces mouvements migratoires, à la recherche de possibilités d'investissement à l'étranger. Il y a aussi des indications quant à la présence de femmes seules et de jeunes drogués, et plus particulièrement d'héroïnomanes, même si on manque de chiffres pour quantifier ce phénomène. Il semble que de nombreux parents iraniens aisés envoient leurs enfants toxicomanes en Occident dans l'espoir qu'ils pourront y suivre un traitement et qu'ils éviteront ainsi des problèmes en Iran, pour eux-mêmes comme pour leur famille. La migration des femmes seules s'explique souvent par des raisons juridiques d'ordre privé.

En ce qui concerne le niveau de formation, la génération actuelle de migrants iraniens possède un profil de formation moins net qu'auparavant. Bien qu'il s'agisse généralement de travailleurs qualifiés – conformément au niveau élevé de formation de la population iranienne – ils n'appartiennent pas, selon des témoins privilégiés, à l'élite intellectuelle du pays. Celle-ci continue à préférer les États-Unis ou le Canada à l'Europe.

Il est difficile de dresser un profil clair des migrants. L'immigration iranienne en Belgique apparaît cependant comme étant en grande partie une émigration de type économique, entreprise par des hommes jeunes et voyageant seuls, qui voient avant tout dans la Belgique une terre de transit. Néanmoins, beaucoup d'entre eux décident de séjourner dans notre pays lorsqu'il s'avère qu'ils ne peuvent pas atteindre leur destination finale. À côté de ces motivations économiques, d'autres flux migratoires, plus petits mais non négligeables pour autant, se composent de familles, de commerçants, de femmes seules et de jeunes. Autrement dit, les flux migratoires sont mêlés et complexes et ils évoluent au rythme des mutations socio-économiques que traverse pour l'instant la société iranienne. Dans ce contexte, la décision d'émigrer apparaît de plus en plus comme un choix permettant la survie ou le progrès socio-économique. Ces premières analyses font également apparaître que le rêve d'émigrer est profondément ancré dans la société iranienne et ne se limite plus à la classe supérieure et urbaine, mais que d'autres couches de la société iranienne envisagent également cette décision. Un autre élément frappant est le caractère dynamique du processus migratoire: selon les circonstances, les migrants peuvent revoir leurs ambitions ou les reporter à plus tard.

Des motivations diverses

Les motivations que les Iraniens avancent pour expliquer leur décision d'émigrer peuvent être regroupées en trois catégories: les raisons politiques, sociales et économiques. Un grand nombre de migrants déclarent avoir quitté leur pays pour des motifs politiques. Pourtant, on est frappé par la faible proportion de leurs demandes d'asile qui sont reconnues par le Commissariat général aux Réfugiés et Apatrides: la plupart des demandeurs d'asile iraniens sont déboutés et ne peuvent pas bénéficier de la protection prévue par la Convention de Genève. Beaucoup de demandes d'asile sont basées sur des documents frauduleux et des récits inventés de toutes pièces. La plupart des décisions négatives sont cependant contestées par les demandeurs d'asile iraniens. Ceci a donné lieu entre autres à une série d'actions collectives de protestation, qui ont pris la forme de grèves de la faim – une tactique éprouvée à laquelle ont également recouru des demandeurs d'asile iraniens en Australie et aux Pays-Bas. Beaucoup de demandeurs d'asile iraniens déboutés continuent à se considérer comme des bannis politiques. Le fait qu'ils ne puissent pas être rapatriés renforce encore cette identification. Outre les raisons politiques, certains invoquent aussi des motivations sociales qui rendent difficile ou même carrément impossible la vie en Iran. Nombreux sont les migrants qui évoquent les règles imposées par le régime islamique, qui pèsent sur l'existence quotidienne

(Nassehi-Benham). Les problèmes économiques sont également mentionnés: moins le manque de travail (bien que de nombreux migrants aient déclaré qu'ils étaient sans travail au moment de leur départ) que les conditions de travail, la faiblesse des revenus et l'inflation. Il faut souvent combiner deux ou trois boulots pour parvenir à nouer les deux bouts.

On peut dire de manière globale que la plupart des migrants iraniens sont à la recherche d'une vie meilleure et plus agréable et considèrent que l'Europe ou l'Amérique du Nord peuvent leur offrir davantage de garanties à ce sujet, tant pour eux-mêmes que pour leurs enfants. L'avenir de leurs enfants est d'ailleurs, dans un certain sens, ce qui justifie le projet d'émigrer pour ceux qui sont accompagnés de leurs enfants.

La vie en Belgique: une image superficielle et des informations rudimentaires

La plupart des migrants sont mal informés sur la vie en Belgique en général et sur la procédure d'asile. Les quelques informations dont ils disposent proviennent de connaissances ou de membres de leur famille en Iran. Ces informations sont souvent peu pertinentes et très orientées. Beaucoup de migrants déclarent d'ailleurs ne pas avoir de famille ou d'amis en Europe. Le faible taux de reconnaissance des dossiers de demandeurs d'asile iraniens confirme le peu de liens entretenus avec la communauté iranienne de Belgique, qui aurait pu, sinon, apporter son aide pour constituer les dossiers. Par contre, de nombreux migrants disent avoir des parents ou des amis aux États-Unis. Les réseaux sociaux auxquels les migrants iraniens peuvent faire appel ici semblent s'être formés pendant le voyage proprement dit ou dans les structures d'accueil. C'est pourquoi les autres résidents des centres d'accueil constituent une importante source d'information, même s'il s'agit aussi généralement d'informations contradictoires et peu fiables.

En ce qui concerne les informations qui sont envoyées en Iran, on remarque également que celles-ci sont orientées et pas du tout transparentes. La plupart des migrants sont en contact avec des parents et des amis restés au pays, mais il ne leur disent pas toujours à quel point leur situation est désespérée dans les centres d'accueil, pas plus qu'ils ne leur parlent de leurs problèmes pour régulariser leur statut de séjour. Les réactions venues d'Iran, où on considère la vie ici comme un paradis, ne sont pas rectifiées par les migrants, parce qu'elles sont en contradiction flagrante avec l'image généralement positive liée au projet d'émigration. Certains migrants dépendent pourtant de l'appui de leur famille en Iran ou ailleurs pour financer leur séjour.

La plupart des migrants s'étaient imaginé que leur séjour chez nous pourrait être rapidement régularisé, sans réfléchir aux problèmes que la procédure d'asile en Europe pouvait impliquer. Pourtant, peu d'entre eux envisagent de plonger dans la clandestinité. C'est généralement parce qu'ils ne veulent pas compromettre leur

demande d'asile: garantir un statut de séjour est leur premier objectif. C'est aussi la raison pour laquelle peu de migrants réagissent aux actes de racisme dont ils font l'objet, bien que plusieurs d'entre eux évoquent des faits de racisme et d'hostilité. Cette perception pèse encore plus lourd pour ceux qui séjournent dans un centre d'accueil, que la plupart d'entre eux considèrent comme un camp. En outre, la plupart des migrants sont précisément partis pour des raisons sociales, à la recherche de plus de liberté. Beaucoup évitent dès lors les contacts avec la population locale: ils ne veulent en aucun cas provoquer des conflits.

Où aller: en Belgique, en Europe ou aux États-Unis?

À quelques exceptions près, ce ne sont pas les intéressés eux-mêmes qui ont choisi la Belgique, mais bien les trafiquants. Les migrants leur ont fait confiance pour faire le meilleur choix quant à la destination finale. Ces trafiquants sont considérés comme des experts en la matière. De plus, la plupart des migrants attachent peu d'importance à ce choix étant donné que leur destination finale est l'Europe, et non pas un pays en particulier. La réalité européenne ne semble se déployer pour eux qu'au moment même de leur séjour en Europe.

Les informations dont ils disposent ne portent donc pas sur tel ou tel pays: on a une image, quoique vague, de l'Europe. Cette image repose essentiellement sur le mode de vie libre et sans contrainte de l'Occident, même si on se fait difficilement une idée de ce que ce mode de vie comprend et suppose exactement. Les attentes que l'on nourrit quant à une vie meilleure ici en Europe correspondent dans une certaine mesure au rêve américain et reposent largement sur la migration iranienne vers les États-Unis, que beaucoup d'Iraniens considèrent comme un exemple de réussite (Adelkah, 2001).

C'est par excellence la terre des opportunités où il est aisé de trouver un travail qualifié – et non pas seulement un emploi dans un parking ou la restauration comme ailleurs en Amérique – et qui constitue le vrai tremplin pour la réussite sociale. (Adelkah, 2001)

Retour en Iran

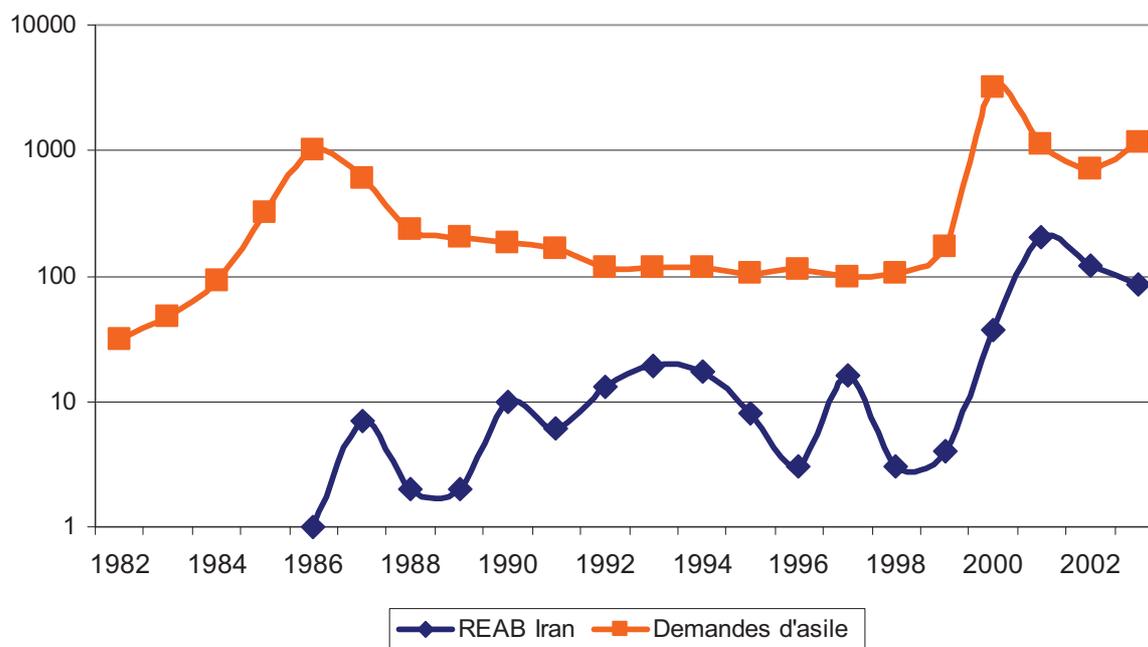
Compte tenu de l'ampleur de l'émigration iranienne et de la fuite des cerveaux qui en résulte, le régime de Téhéran a adopté une attitude plus pragmatique vis-à-vis du retour au pays des réfugiés et des migrants. La mort de Khomeiny a été suivie d'un mouvement de retour de la diaspora. Mais cette dynamique a été temporaire et finalement limitée. Pourtant, il n'y aurait plus aucun obstacle empêchant des demandeurs d'asile déboutés ou des personnes ayant quitté illégalement le pays de retourner en Iran: selon le Country Report du Home Office britannique, aucun élément n'indique que les migrants qui retournent au pays y rencontrent de graves problèmes (Home Office, 2004). Introduire une demande d'asile à l'étranger n'est plus considéré comme un délit.

Profil des demandeurs d'asile iraniens qui retournent au pays

Entre 2000 et 2003, 444 demandeurs d'asile iraniens sont retournés au pays, via le programme REAB de l'Organisation internationale des migrations, alors que dans le même temps 6.183 iraniens introduisaient une demande d'asile. Le profil moyen du migrant qui rentre au pays est celui d'un homme jeune, âgé de 20 à 35 ans, qui voyage seul et qui provient de Téhéran, Abadan, Ahwaz, Sheyraz ou Isfahan. Il revient en Iran après un séjour de 7 à 16 mois en Belgique. Environ 25 % des migrants qui retournent au pays voyagent en famille. Lorsque l'on observe la dynamique des dernières années, on constate que la proportion des familles est en diminution par rapport à 2001 et 2002.

Schéma 10: Retour au pays de demandeurs d'asile iraniens. 1982-2003

Source: Organisation internationale des Migrations/Commissariat-général aux Réfugiés et Apatrides.



Retourner ou pas - et pourquoi?

D'une manière générale, les immigrants iraniens sont peu intéressés par un retour au pays, en tout cas dans l'immédiat. Trois types de raisons sont invoquées. Sur le plan politique, une condition se détache nettement: un retour est impossible tant que le régime actuel reste au pouvoir. Les demandeurs d'asile sont renforcés dans leurs convictions politiques par le fait que le rapatriement forcé est impossible: c'est une nouvelle preuve qu'il leur est impossible de rentrer au pays. Ces motifs politiques s'accompagnent de raisons d'ordre social et économique. L'enseignement constitue un facteur important pour les familles, qui séjournent parfois ici depuis plusieurs

années. Leurs enfants vont à l'école et ont de meilleures perspectives d'avenir qu'en Iran. En outre, ils se sentent bien intégrés chez nous. Une troisième raison est de nature économique: la plupart des demandeurs d'asile ont payé une petite fortune – plusieurs milliers de dollars, surtout dans le cas de familles – pour émigrer en Europe et ont dû emprunter cet argent ou vendre leur commerce. Ils considèrent dès lors le voyage comme un investissement. Tant que cet investissement n'aura pas été rentabilisé, un retour est impossible. C'est pourquoi beaucoup de demandeurs d'asile ayant épuisé toutes leurs possibilités de recours préfèrent encore poursuivre leur voyage vers un autre pays que rentrer en Iran.

Un retour immédiat et massif n'est donc pas à l'ordre du jour pour l'instant. Ceci ne vaut pas uniquement pour les migrants établis en Belgique: le climat est le même au sein de la diaspora iranienne plus large. Un sondage effectué au sein de la communauté iranienne aux États-Unis a mis en évidence les tendances suivantes (Adibi, 2004):

- La plupart des migrants ont l'intention de rentrer au pays, mais la date de ce retour n'est pas encore fixée. 30 % des migrants iraniens aux États-Unis ont pris la décision de principe de rentrer, mais ne l'ont pas encore mise à exécution.
- Plusieurs raisons, personnelles mais aussi pratiques, politiques et sociales, s'opposent à un retour. 60 % des personnes interrogées considèrent la rigidité du climat social et l'existence d'interdits vestimentaires comme un obstacle majeur.
- L'échec de la migration, sur le plan économique et social, est la principale raison qui incite au retour. Les raisons personnelles et familiales constituent un deuxième facteur important.
- Les autorités iraniennes n'ont pas de politique vis-à-vis de ces migrants qui reviennent au pays, ce qui a poussé bon nombre d'entre eux à repartir pour les États-Unis ou pour un autre pays.

Certains éléments indiquent des mouvements d'aller-retour pour de courtes périodes, à l'occasion de visites ou de vacances (Ministerie van Binnenlandse Zaken en Koninkrijksrelaties, 2002). Mais un retour durable n'est pratiquement pas à l'ordre du jour et est d'ailleurs peu encouragé ou réalisé au sein de la diaspora. Les incertitudes quant à un avenir sûr et prospère en Iran sont trop grandes. En résumé, on peut dire ceci:

One of the crucial problems of the Islamic republic in terms of its international image is the four million or so involuntary exiles living in the West in their perception of the Islamic government. It is clear that there exists a combination of social, political, economic, professional, cultural and educational factors that constitute a 'vocabulary of motive' for non-return. The dilemma facing Iranian migrants is that while they may be absorbed professionally in Iran, they risk marginalisation and serious difficulties in all major spheres of life, political, social and even (Adibi, 2004).